

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du dix-sept octobre deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Lyes DAIBECHE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Martine ROBERGE ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD, Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; David PERRAULT ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL.

Absentes : Elisabeth DURAND, Virginie BOTTAIS.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Voix délibératives : 27

2022-75

**INTÉGRATION D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE AU CAPITAL SOCIAL
DE ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT : ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération n° 2017-103 en date du 12 décembre 2017, la Ville de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE a été intégrée en qualité de nouvel actionnaire au capital social de la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT, afin d'être accompagnée dans la réalisation de projets, notamment sur la Friche LÉBOUCHER. Pour ce faire, elle a acquis 3 000 actions au prix nominal unitaire de 10 €.

À présent, la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite faire intervenir la SPL ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT pour l'accompagner dans la réalisation de ses projets.

Pour rappel, la SPL est une forme de société anonyme instituée par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, codifiée sous l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales. Le capital des SPL est détenu à 100% par les collectivités ou groupements de collectivités et une SPL ne doit intervenir que pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires.

Ainsi, la prise de participation de la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'effectuerait par l'acquisition à la Ville de Rouen de 7 500 actions au prix nominal de 10 €, soit 75 000 €.

Le capital social de la SPL évoluerait dans les conditions suivantes :

Actionnaires	Avant intégration		Après intégration	
Métropole Rouen Normandie	1 000 000 €	66.66%	1 000 000 €	66.66%
Ville de Rouen	264 450 €	17.63%	189 450 €	12.63%
Ville de Petit-Quevilly	69 750 €	4.65%	69 750 €	4.65%
Ville de Cléon	46 500 €	3.10%	46 500 €	3.10%
Ville d'Elbeuf	9 300 €	0.62%	9 300 €	0.62%
Ville de St Aubin les Elbeuf	10 000 €	0.67%	10 000 €	0.67%
Ville de Grand-Quevilly	70 000 €	4.67%	70 000 €	4.67%
Ville de N-D. de Bondeville	30 000 €	2.00%	30 000 €	2.00%
Ville de Sotteville-lès-Rouen	0.00 €	0.00%	75 000 €	5.00%
TOTAL	1 500 000 €	100.00%	1 500 000 €	100.00%

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 14 des statuts précise que la Métropole Rouen Normandie doit toujours détenir la majorité. Dans ces conditions, le futur Conseil d'Administration serait composé de 17 administrateurs répartis comme suit :

Métropole Rouen Normandie9 administrateurs = 1 poste nouveau
Ville de Rouen1 administrateur = inchangé
Ville de Petit-Quevilly.....1 administrateur = inchangé
Ville de Cléon1 administrateur = inchangé
Ville d'Elbeuf.....1 administrateur = inchangé
Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.....1 administrateur = inchangé
Ville de Grand-Quevilly.....1 administrateur = inchangé
Ville de Notre-Dame de Bondeville.....1 administrateur = inchangé
Ville de Sotteville-lès-Rouen1 administrateur = 1 poste nouveau.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- Agrée, comme nouvel actionnaire de la SPL Rouen Normandie Aménagement, la Ville de Sotteville-lès-Rouen par rachat d'actions vendues par la Ville de Rouen,
- Autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir,
- Approuve la nouvelle composition du capital et les termes des statuts modifiés et d'habiliter Madame le Maire, représentant de la Ville de Notre-Dame de Bondeville, à les signer ainsi que les pièces nécessaires aux formalités requises pour les modifications présentées,
- Habilité Madame le Maire, représentant de la Ville de Notre-Dame de Bondeville, à l'assemblée générale extraordinaire à approuver cette modification statutaire.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20221027-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT